

Délibération n°2025-02-27

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.5.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Attribution des aides à l'habitat

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	17
Votants	74

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} avril 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Lacrocq Michel	à	Jean-François Michon
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Padilla-Ratelade Marilou	à	Pascal Montigny
Bodeveix Jean-Pierre	à	Eric Ziolo	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyrat Nathalie	à	Alain Sivade
Delibit Sandra	à	Tony Cornelissen	Sauviat Jean-Marc	à	Philippe Pelat
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Ventadour Elisabeth	à	Yoann Fiancette
Granet Henri	à	Gilles Magrit			

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Daniel Delpy ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Jean-Marc Michelin ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté définissant ses compétences en termes d'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-06-06 en date du 12 décembre 2019 approuvant le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021-03-05 en date du 1er juillet 2021 validant le règlement d'attribution des aides du Programme Local de l'Habitat de Haute-Corrèze Communauté pour la période 2019-2025 aux communes dans le cadre des autres actions PLH ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 décembre 2023 validant la modification du règlement d'attribution des aides de Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du PLH, et en particulier de l'action 2 portant sur les aides attribuées aux propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH RR et de l'OPAH RU (modificatif n°2) ;

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté ;

Le président explique qu'Haute-Corrèze Communauté a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé, via le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Considérant que l'ensemble des pièces nécessaires au versement de la subvention, comme défini dans le règlement d'attribution des aides de Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du PLH ont été fournies par les propriétaires occupants ou bailleurs pour donner suite à la réalisation des travaux de rénovation ;

Le versement de l'aide aux propriétaires privés peut-être effectué selon les modalités suivantes :

Nom	Prénom	PO / PB	Commune	Action du PLH		Date de la commission d'attribution	Montant de l'aide attribuée	Montant de l'aide recalculée sur factures
DALLOUBEIX	Kevin	PO	St Bonnet Près Bort	Action 2.1-3.1	Lutte contre la vacance	05/04/2022	5 000 €	5 000,00 €
PAINTEAUX	Nicolas	PO	St Pardoux le vieux	Action 2.1-3.1	Lutte contre la vacance	12/06/2024	5 000 €	5 000,00 €
GUERRAND	Anne	PO	Lamazière Basse	Action 2.1-3.1	Lutte contre la vacance	05/07/2022	5 000 €	5 000,00 €
LEMAIRE	Sébastien	PO	St Victour	Action 2.1-3.1	Lutte contre la vacance	05/07/2022	3 865 €	3 781,74 €
Commune de Magnat l'Etrange		PB	Magnat l'Etrange	Action 6	Logements communaux	15/11/2022	10 250 €	10 250 €

Délibération n°2025-02-27



Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 019-200066744-20250410-20250227-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **AUTORISER** le versement de l'aide aux bénéficiaires conformément au tableau proposé ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Ussel, le 10 avril 2025

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2025-02-27



Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 
ID : 019-200066744-20250410-20250227-DE